

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 16 octobre 2023 à 19H30

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
Nino MANZINI, Nathalie WYNANTS, Conseillers Communaux.

Objet n°26 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative à l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative à l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit.

Il y a presque un an maintenant, nous décidions d'éteindre l'éclairage public la nuit, à partir de minuit, afin de faire des économies financières et afin d'avoir une consommation d'électricité raisonnée.

Les objectifs étaient ambitieux car on nous annonçait des économies pouvant aller jusqu'à 150.000,00 € par an, une fois les coûts de modifications des procédures absorbés.

Les citoyens nous ont quelques fois alertés quant aux problèmes de sécurité que l'absence d'éclairage la nuit risquerait d'engendrer.

La conseillère Keighel vous demandait, il y peu, si nos forces de police avaient perçu une augmentation de la délinquance et ou des accidents et vous vous êtes montrés rassurants et plutôt optimistes.

Depuis plusieurs mois, suite à plusieurs interpellations, il a été décidé de laisser l'éclairage public allumé les week-end et jour fériés.

Cela étant, force est de constater que ce maintien de l'éclairage public le week-end n'est toujours pas actif.

Après un an de modification de notre système d'éclairage, il est opportun de faire le bilan des points positifs et négatifs.

Dès lors, pourriez-vous répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous toujours satisfaits de ce changement en terme de sécurité et en terme financier ?

- Pouvez-vous nous indiquer si la Ville a dû intervenir financièrement pour que les horaires d'extinction soient modifiés ?
- Le bénéfice attendu a-t-il été atteint et qu'en est-il pour les années à venir ?
- Qu'en est-il du maintien de l'éclairage public les nuits du week-end ? Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ?
- Quelle est la stratégie du Collège pour les mois à venir ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Il est indéniable que financièrement cela vaut vraiment la peine car sur base d'une analyse faite le 8 août 2023 par notre Conseiller en énergie, on constate que depuis novembre 2022, soit depuis que cette politique d'extinction de l'éclairage public a été mise en œuvre (à savoir extinction de 00:00 à 05:00 7j/7), cela a entraîné une réduction de la consommation mensuelle allant de +- 30% à +-73% selon les mois d'hiver et d'été de novembre 2022 à juin 2022.

Avec les consommations prévisionnelles de juillet à décembre 2023, on pourrait observer une diminution de la consommation annuelle de l'ordre de +- 40 % mais toutefois tenant compte du fait que depuis le 21 juillet cela devait être une extinction de 00:00 à 05:00 du lundi au vendredi et jours fériés.

Depuis janvier 2023, les coûts mensuels dépendent : d'une part des prix variables, qui sont eux-mêmes liés à l'indice Belpex (marché de l'électricité) ; d'autre part, ils sont influencés par la diminution des consommations mensuelles en heures creuses, qui varient selon les saisons. En conséquence, une baisse de la consommation ne se traduit pas systématiquement par une diminution des coûts mensuels.

La politique d'extinction d'éclairage public combinée à l'accalmie des marchés de l'électricité depuis janvier 23 a permis d'amortir en partie non négligeable la crise énergétique pour l'instant.

La mise en œuvre de l'extinction a nécessité des modifications techniques, telles l'installation de signaux, de récepteurs et d'interrupteurs télécommandés. Le financement de cette politique est entièrement supporté par Ores et donc gratuite pour la ville.

Suite à différents problèmes techniques, Ores a pris du retard dans la non-extinction de l'éclairage public le weekend.

La semaine dernière Ores nous a signalé qu'ils ont finalisé les travaux permettant de passer progressivement au mode choisi.

Hennuyères est sous ce régime depuis ce weekend car le village dépend de Tubize.

Concernant Braine-le-Comte et les autres villages ils font l'objet d'un monitoring car différents dysfonctionnements des signaux de certains postes ont été constatés.

Monsieur le Conseiller Pierre-Yves HUBAUT utilise son droit de réplique.

Etes-vous toujours satisfaits de la mesure ? Allez-vous poursuivre à l'avenir ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond

Oui. De leur côté, les bourgmestres de Centropôle se sont réunis. Ils n'appartiennent pas à la même zone que nous. Ils ont décidé de maintenir au moins jusque fin 2024 ce qui est en place, c'est-à-dire de rallumer le WE. Mais à Braine-le-Comte on n'a pas encore pris de décision.